

DEPARTEMENT des LANDES

CCAS
de
CASTEL-SARRAZIN
(40330)
Tel : 05.58.89.31.05



SÉANCE DU 02 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux de mois de mars, à vingt heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTEL-SARRAZIN, dûment convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Président.
Convocations du 23 Février 2023

Etaient présents : MM. NOVEMBRE Philippe, LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, DEYRIS Marie-France, LIOTIER Magali.
Absent excusé : M. Xavier TORRES

Madame Marie-France DEYRIS est désignée secrétaire de séance. Le procès verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'unanimité, sans observation.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Approbation du Compte Administratif 2022

1-APPROBATION DU COMPTE de GESTION 2022 - Délibération 2023 1

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis, celui de tous les mandats ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celle à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
DECLARE, à l'unanimité, que **le compte de gestion du CCAS de CASTEL-SARRAZIN dressé pour l'exercice 2022**, par M. le Trésorier de SAINT-SEVER, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

2- Approbation du Compte administratif 2022 - Délibération 2023 2

Le Président présente le Compte Administratif 2022 du CCAS faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **1 178,23 €**. Mme Marie-France DEYRIS,



Présidente de séance, soumet ce document à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS. Monsieur le Président ne participe pas au vote et quitte la salle. Après avoir constaté le résultat de clôture 2022, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du CCAS et donne décharge au Président pour sa gestion durant l'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30, la séance est levée.

Etaient présents : NOVEMBRE Philippe, LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, DEYRIS Marie-France, LIOTIER Magali.

Et ont signé :

Le Président,

Philippe NOVEMBRE

La secrétaire de séance,

Marie-France DEYRIS